

CONSEIL MUNICIPAL

Refaites la Fête avec vos voisins!

Saint-Imier s'apprête à (re)faire la fête entre voisins. Instauré par la Municipalité en 2018 et après un report en 2020 en raison de la pandémie, l'événement se déroulera cette année le vendredi 24 septembre dès 18 heures. Les inscriptions sont lancées dès à présent auprès de la Municipalité.



La Fête des voisins a été mise sur pied dans une dizaine d'endroits imériens différents en 2019.

Le but de la Fête des voisins est simple: profiter d'un moment convivial pour faire ou refaire connaissance avec les autres habitants de son immeuble, de sa rue ou de son quartier. La dimension de l'événement est laissée à l'appréciation des organisateurs dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

Pour ces derniers, il s'agit simplement de s'inscrire auprès de la Municipalité en se manifestant via l'adresse électronique social@saint-imier.ch ou en appelant dès jeudi 9 septembre le 032 942 44 94. Le Service de l'action sociale mettra à disposition l'affiche officielle de la fête ainsi que les cartons d'invitation à glisser dans les boîtes aux lettres ou sous les portes des voisins.

Kit de l'organisateur avec plein de cadeaux

Un kit sera remis à chaque organisateur. Il comprend le matériel promotionnel, des ballons, des t-shirts, des verres réutilisables et plein de petits cadeaux appelés à agrémenter la fête. Il contient également des bons CIDE à faire valoir dans les commerces indépendants d'Erguël. Un coup de pouce sympathique pour enrichir l'apéro, par exemple.

Au besoin, la Municipalité peut mettre des tables et des bancs à disposition. Il suffit de le demander au moment de l'inscription.

Pour que la fête soit une réussite, le service communal chargé de la coordination a préparé un mode d'emploi en dix étapes. Il propose également quelques bonnes pratiques sous la forme d'idées de recettes et de boissons.

«Une solidarité bien nécessaire»

Pour Alexandre Bédard, chef du Service de l'action sociale, «la Fête des voisins, ce n'est qu'un début. C'est un état d'esprit, une autre manière de vivre sa ville qui peut devenir contagieuse! De la convivialité peuvent naître les petits services que l'on se rend entre voisins, des projets communs qui, au fil des jours, permettent de rompre l'anonymat. La solidarité est bien nécessaire durant les périodes difficiles que toutes et tous ont vécu.»

Les jeunes de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) sont associés à l'événement. Ils passeront dans les différents lieux de la fête pour réaliser un reportage photo. Celui-ci sera ensuite présenté à la population comme cela avait été le cas lors de la précédente édition.

L'initiative de la Fête des voisins est née à Paris en 1999. Par la suite, elle s'est étendue à l'Union européenne et à la Suisse dès 2004. En moins de 20 ans, elle a conquis 36 pays dans le monde. En 2019, elle a été célébrée par plus de 30 millions d'Européens.

Saint-Imier a été la première ville du Jura bernois et du canton du Jura à faire le pas. Ses initiateurs espèrent qu'une vingtaine d'organismes en tout cas se manifesteront. Ils étaient une dizaine en 2019. (cm)

Mercredi 15 septembre à Saint-Imier **Vaccination COVID-19 sans rendez-vous**

Que ce soit pour la première piqûre ou l'administration de la deuxième dose, le camion de vaccination sera de retour à Saint-Imier le mercredi 15 septembre prochain.

Le 18 août dernier, près de 250 personnes ont profité de la présence du semi-remorque du canton de Berne à Saint-Imier pour se faire vacciner contre la COVID-19. A ce moment-là, il était prévu que la deuxième dose leur soit administrée à l'Espace Beau-Site. Pour des raisons pratiques, le canton en a finalement décidé autrement. C'est donc à nouveau le camion qui servira de lieu d'injection.

Ce dernier sera stationné sur la Place des Abattoirs de 10h00 à 16h00. Les personnes vaccinées une première fois le 18 août y obtiendront leur deuxième dose.

Dès l'âge de 12 ans

Mais il sera également possible pour les personnes qui ne sont pas encore vaccinées de se faire administrer la première dose du vaccin. Cela concerne les adolescents à partir de 12 ans, les convalescents et, bien sûr, tous les adultes intéressés.

Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous. Il faut par contre s'enregistrer au préalable sur VacMe via le site <https://be.vacme.ch> ou par téléphone au 031 636 88 00.

Sur place, il s'agira de présenter la confirmation imprimée de son enregistrement avec le code QR, sa carte d'assurance-maladie et un document d'identité (carte d'identité ou passeport). Le carnet de vaccination est facultatif.

Une dernière chose pour les personnes qui ont contracté la COVID-19: la vaccination est possible après quatre semaines. Il ne faut en tout cas pas attendre plus de six mois avant de se faire vacciner. L'Office fédéral de la santé publique recommande aux personnes particulièrement vulnérables de ne pas attendre plus de trois mois. (cm)